

CONDAT-SUR-VIENNE - CIOL

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 2021-04

avec 1 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 05/02/2021

Objet : Vote du Budget Primitif 2021

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 09/02/2021

Agent de transmission : Julie-Anne OGER

Acte : DELIBERATION 2021-04. BP 2021.pdf

Annexes :

1 - BP 2021 - CIOL.pdf

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-200039428-20210205-2021-04-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 09/02/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU CIOL

L'an deux mille vingt et un, le vendredi cinq février, le Comité Syndical du Conservatoire Intercommunal de l'Ouest de Limoges, dûment convoqué, s'est réuni à dix-sept heure au siège social, quinze rue Joseph Cazautets 87170 Isle

Date de convocation du Conseil Syndical : 27 janvier 2021.

Objet : Vote du Budget Primitif 2021.

Présents : Mme Aline COUDERT, M. Karl PERIGAUD, M. Jean-Michel IGOULZAN, Mme Emilie RABETEAU, Mme Céline JALLAIS, Mme Cécile FADAT, M. Maurice LEBOUTET, Mme Maud TERRACOL M. Pierre COLOMBET.

Excusés : M. Gilles BEGOUT, Mme Viviane RAFFIER, M. Florian CAMPOURCY.

Pouvoirs : Néant

Mme Aline COUDERT est désignée comme secrétaire de séance

Membres du CS	Titulaires : 6	Suppléants : 6
Présents	5	4
Votants	5	1
Pour	5	1
Contre	-	-
Abstentions	-	-

Vote du Budget :

Le Président du CIOL, Gilles BEGOUT, étant excusé car cas contact COVID19, le 1^{er} vice-président, Maurice LEBOUTET, le remplace et préside la séance du Comité Syndical.

Le 1^{er} Vice-Président propose de voter le budget du CIOL pour l'année 2021.

Le budget de fonctionnement du CIOL s'élève à 310 250,00 €.

Les charges à caractère général s'élèvent à 9 800,00 €, les charges de personnel à 295 700,00 €, les charges exceptionnelles à 1 404,83€, la dotation aux amortissements à 3 200,00 €.

Les recettes des services sont estimées pour cette période à 85 000,00 €.

Le montant total de la participation des communes représente 180 623,07 €.

Une demande de subvention de fonctionnement sera adressée au Conseil Départemental de la Haute-Vienne. Elle est estimée à 14 000€.

Le budget d'investissement du CIOL s'élève à 7 726,00 €.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré vote à l'unanimité le budget 2021.

Le Budget primitif 2021 (M14) voté par nature est joint à la présente délibération

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Modalité de publicité

Effectuée le ; **09-02-2021**

Isle, le 08/02/2021

Certifié conforme par Monsieur le Président, Gilles BEGOUT
Pour le Président, le Vice-Président ; Maurice LEBOUTET

